

# Étude d'impact du projet de loi 33 sur les conseils scolaires catholiques de langue française

**Steve Tametong**

*Responsable des affaires politiques et communications*

22.10.2025

## Considérations générales

- ▶ **Projet de loi?** Parce qu'il n'a pas encore été approuvé et mis en vigueur
- ▶ **33?** Numéro d'ordre de dépôt du projet durant la session parlementaire
- ▶ **Titre abrégé du projet de loi 33?** Loi de 2025 sur le soutien aux enfants, aux élèves et aux étudiants
- ▶ **Objet du projet de loi 33? Modification de diverses lois relatives:**
  - ▶ aux services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille
  - ▶ **à l'éducation**
  - ▶ aux collèges et universités
  - ▶ à l'ombudsman

## 4 questions?

- ▶ Le projet de loi 33 a-t-il un impact sur les conseils scolaires catholiques de langue française en Ontario?
- ▶ Comment le projet de loi 33 impacte-t-il les conseils scolaires catholiques de langue française en Ontario ?
- ▶ L'AFOCSC doit-elle s'inquiéter de l'impact du projet de loi 33 sur les conseils scolaires catholiques de langue française?
- ▶ Quelles recommandations l'AFOCSC peut-elle entreprendre?

## 1. Le projet de loi 33 a-t-il un impact sur les conseils scolaires catholiques de langue française en Ontario? Oui

- Modifie la loi sur l'éducation (**lettre de la réforme**)
- Volonté de promouvoir la transparence dans la gestion des conseils scolaires sous le regard du gouvernement (**esprit de la réforme**)

## 2. Comment le projet de loi 33 impacte-t-il les conseils scolaires catholiques de langue française?

### ➤ **La collaboration avec les services policiers locaux (article 170)**

- \* Liberté d'accès aux lieux scolaires
- \* Participation aux programmes scolaires
- \* Mise en œuvre des programmes d'agents ressources

### **Préoccupations?**

- \* Caractère obligatoire de la collaboration avec les SPL
- \* Impact sur la santé mentale des élèves et du personnel
- \* Risque de discrimination dans le traitement des élèves
- \* Imprécision sur les modalités financement du programme

### **Recommandations**

- \* Consacrer le caractère facultatif de la collaboration selon la réalité de chaque conseil
- \* Prendre en compte la diversité et la spécificité linguistique et confessionnel des CSC
- \* Préciser les modalités de financement d'une telle collaboration si besoin

## 2. Comment le projet de loi 33 impacte-t-il les conseils scolaires catholiques de langue française?

- **L'approbation ministérielle préalable des noms ou changement des noms des écoles (article 174)**

### Préoccupation?

- \* Défaut de motivation du rejet du nom ou du changement de nom

### Recommandations

- \* Obligation de motivation du rejet de la décision ministérielle
- \* Possibilité d'appel contre la décision de rejet du ministre

## 2. Comment le projet de loi 33 impacte-t-il les conseils scolaires catholiques de langue française en Ontario ?

### ➤ L'accroissement des pouvoirs du ministre de l'Education (article 230)

Intervention ministérielle (enquête, directive, arrêté de contrôle) toutes les fois qu'une « question d'intérêt public » est en cause. Peut être considéré comme d'intérêt public, « la gouvernance des conseils scolaires », la « gestion quotidienne d'un conseil ».

#### Préoccupations?

- \* Imprécision de la notion d'intérêt public (notion fourre-tout)
- \* Détermination discrétionnaire de ce qui est d'intérêt public (arbitraire)
- \* Atteinte à la gouvernance locale des conseils scolaires
- \* Impossibilité de révision ou contestation judiciaire de l'intervention (Par 230.7(3))

#### Recommandations

- \* Préciser la notion d'intérêt public
- \* Encadrer et limiter les pouvoirs d'intervention ministérielle afin de préserver la gestion locale des CSC
- \* Consacrer la possibilité de révision ou de contestation judiciaire de l'intervention ministérielle
- \* Instaurer une concertation préalable avant toute intervention

## 2. Comment le projet de loi 33 impacte-t-il les conseils scolaires catholiques de langue française?

### ➤ **Le renforcement des contrôles par la multiplication des vérificateurs (article 251 et s)**

Vérificateur du ministère; vérificateurs externes et vérificateurs internes nommées par les conseils

#### **Préoccupations?**

- \* Intervention discrétionnaire du vérificateur ministériel avec de larges pouvoirs
- \* Risque d'atteinte à l'autonomie de la gouvernance financière des CSC
- \* Multiplication des niveaux de vérification et lourdeur des procédures
- \* Incidence budgétaire de la prise en charge des vérificateurs par les conseils

#### **Recommandations**

- \* Allègement des procédures de vérification
- \* Augmentation du financement des conseils pour la prise en charge des vérificateurs, si nécessaire

3. L'AFOCSC doit-elle s'inquiéter de l'impact du projet de loi 33 sur les conseils scolaires catholiques de langue française? Oui, en raison de l'emprise excessive du gouvernement sur les CSC à travers le projet de loi 33.

Mais pas être **alarmiste**, et ce, pour 3 raisons:

- \* la prise en compte de la compatibilité du projet de loi avec « *aspects confessionnels des conseils catholiques* » et les « *aspects linguistiques ou culturels des conseils scolaires de district de langue française* » (article 257.31 (1) et 257.32 (2))
- \* la culture de la transparence et de la rigueur dans la gestion des conseils scolaires catholiques francophones
- \* la tradition de nomination responsable des écoles catholiques de langue française

## 4. Quelles recommandations faut-il entreprendre?

- Soumettre au Parlement un mémoire de plaidoyer assorti de préoccupations et recommandations d'amélioration de la rédaction du projet de loi 33
- Rester vigilante aux évolutions des débats sur le projet de loi 33 jusqu'à son approbation ou non
- Encourager la gestion rigoureuse des conseils scolaires catholiques de langue française
- Multiplier les rencontres formelles et informelles auprès des décideurs publics afin de maintenir le plaidoyer en faveur de la garantie de la spécificité catholique et française dans le secteur de l'éducation

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**